

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XVIII. Que la Monarchie d'Espagne etoit dans un cas
particulier. Chapitre XIX. Proprietes distinctives du Gouvernement
Despotique. Chapitre XX. Consequence des Chapitres precedens.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

Le prompt établissement du pouvoir sans bornes est le remède qui dans ces cas peut prévenir la dissolution; nouveau malheur après celui de l'agrandissement!

Les fleuves courent se mêler dans la mer; les Monarchies vont se perdre dans le Despotisme.

LIVRE
H U L
T I E M E.

Ch. XVIII.
XIX. &
XX.

CHAPITRE XVIII.

Que la Monarchie d'Espagne étoit dans un cas particulier.

QU'on ne cite point l'exemple de l'Espagne; elle prouve plutôt ce que je dis. Pour garder l'Amérique elle fit ce que le Despotisme même ne fait pas, elle en détruisit tous les habitans; il fallut, pour conserver sa Colonie, qu'elle la tint dans la dépendance de sa subsistance même.

Elle essaya le despotisme dans les Païs-Bas, & sitôt qu'elle l'eut abandonné, ses embarras augmentèrent. D'un côté les Wallons ne vouloient pas être gouvernés par les Espagnols, & de l'autre les Soldats Espagnols ne vouloient pas obéir aux Officiers Wallons (a).

Elle ne se maintint dans l'Italie qu'à force de l'enrichir & de se ruiner. Car ceux qui auroient voulu se défaire du Roi d'Espagne, n'étoient pas pour cela d'humeur à renoncer à son argent.

(a) Voy.
l'Hist. des
Provinces
Unies par
Mr. Le
Clerc.

CHAPITRE XIX.

Propriétés distinctives du Gouvernement Despotique.

UN grand Empire suppose un autorité despotique dans celui qui gouverne. Il faut que la promptitude des résolutions supplée à la distance des lieux où elles sont envoyées; que la crainte empêche la négligence du Gouverneur ou du Magistrat éloigné; que la Loi soit dans une seule tête, & qu'elle change sans cesse comme les accidens qui se multiplient toujours dans l'Etat à proportion de sa grandeur.

CHAPITRE XX.

Conséquence des Chapitres précédens.

QUE si la propriété naturelle des petits Etats est d'être gouvernés en République, celle des médiocres d'être soumis à un Monarque, celle des grands Empires d'être dominés par un Despote il suit que pour conserver les principes du Gouvernement établi, il faut maintenir l'Etat dans la

